

➤ **28/11/2006 – Courrier de l'entreprise Ecocycles au Président de la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde**

SARL ECOCYCLES
36 Av. Aristide Briand
33700 MERIGNAC
Tél fax: 05.56.96.07.50
SARL au Capital de 15244 €
SIRET 399 262 237 00098

Le 28 nov. 2006

Mr le Président de la Chambre de Métiers
46 r Gén de Larminat
33000 BORDEAUX

Objet : la formation des apprentis

Monsieur le Président

Professionnel du cycle depuis plus de trente ans, je me permets de vous interpeller directement sur l'évolution de la formation des apprentis réparateurs de cycles.

En effet, depuis deux ou trois ans je constate un changement dans le contenu de la formation apportée par le CFA situé 35 bd Albert premier à BORDEAUX. La partie cycle et scooter est quasiment abandonnée au profit de la formation moto 4 temps.

L'étude du vélo, du cyclomoteur et du petit scooter est ignorée. J'ai à plusieurs reprises sollicité un rendez vous avec la direction du centre de formation, sans réponse favorable.

La réalité économique et environnementale de la région bordelaise est surtout en ce moment tournée vers les vélos et les petites cylindrées à moteur 2 temps.

Je regrette vivement que soit délaissées des études qui correspondent au présent et à l'avenir de l'agglomération bordelaise.

Le marché du cycle est en constante progression, il est inconcevable que la formation des jeunes apprentis ignore ce besoin.


Cette situation aura à termes des conséquences économiques sur nos entreprises artisanales si nous ne pouvons plus former des jeunes.

Je souhaite Monsieur le Président qu'une rencontre spécifique sur la filière des cycles soit organisée dans un délai rapide afin de surseoir à cette situation dommageable à notre profession.

Veuillez croire, Monsieur le Président en l'assurance de mes respects les plus sincères.

Le gérant

Christian BARBIER



Fait le 30 11 06
à 9h 22

➤ **11/12/2006 – Réponse de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde à l'entreprise Ecocycles**



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Gironde

SARL ECOCYCLES
A l'attention de Monsieur **Christian BARBIER**
36 avenue Aristide Briand
33700 MERIGNAC

Institut des Métiers

Réf : PG/IM/SC/2006/12/003

Bordeaux, le 11 décembre 2006

Objet : Formation réparateur de cycles

Monsieur,

Par la présente, nous venons faire suite à votre courrier reçu en date du 28 novembre 2006.

Vous nous interpellez directement sur l'évolution de la formation des apprentis réparateurs de cycles, en y déplorant la diminution des temps de formation consacrés aux cycles, cyclomoteurs et petits scooters.

Nous vous rappelons que notre établissement a pour vocation de dispenser des formations initiales par alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). Ainsi nous sommes tenus de proposer les seules formations qui s'inscrivent dans le contexte des diplômes d'état proposés par l'Education Nationale ou des certificats de qualification professionnelle (titres élaborés par la branche professionnelle automobile).

Il s'avère effectivement que depuis peu, les référentiels des formations proposées se sont axés sur les motos 4 temps au détriment du cycle. Nous le déplorons et ne manquons pas de l'évoquer lors de nos différentes rencontres avec les acteurs nationaux de la formation.

Notre responsable de filière, Madame Nadine QUEYREL, membre d'un groupe de veille sur les diplômes auprès de l'A.N.F.A., qui siège à Paris, s'y fera l'écho de votre inquiétude. De même lors de notre conseil de gestion, qui se tiendra début janvier, nous alerterons nos interlocuteurs sur cette carence de l'appareil de formation initiale. Nous savons que des solutions sont à l'étude et vous tiendrons informé de l'état d'avancement des projets.

Enfin, le service formation continue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde demeure à votre entière disposition pour envisager toute démarche de formation qui serait de nature à satisfaire les besoins exprimés par votre profession.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Philippe GUEUCIER
Directeur Institut des Métiers – ISFORA
CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Copie : Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde



➤ **05/01/2007 – Courrier de M. Gérard CHAUSSET à M. Alain Rousset,
Président de la Région Aquitaine**



GROUPE DES VERTS

Bordeaux, le 5 janvier 2007

M. Alain ROUSSET
Président de la Région Aquitaine

Objet : Formation des apprentis réparateurs de cycles

Monsieur le Président,

Alerté par des professionnels du cycle, je viens, Monsieur le Président, vous interpellier sur la dégradation, pour ne pas dire la disparition de la formation de réparateur de cycles et cyclomoteurs, ceci en vertu des compétences de la Région dans le domaine de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle.

Cette formation dispensée de longue date aux apprentis dans les CFA, notamment dans celui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde, n'est en effet plus inscrite au programme depuis deux ans, au profit de la formation de réparateur de moto 4 temps.

Le CFA de la Chambre des Métiers, 35 Bd Albert 1er à BORDEAUX, a d'ailleurs confirmé cette information dans la réponse, transparente et sans ambiguïté, qu'elle a apportée le 11 décembre dernier à l'entreprise « Ecocycles » qui l'avait alertée (cf. courriers ci-joints).

D'après la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde, cette situation serait le fait d'un changement de programme de l'Education Nationale, les référentiels des formations proposées étant désormais axés sur les motos 4 temps au détriment du cycle. Cette modification des programmes d'enseignement résulte probablement d'un lobbying qui s'opère au détriment de la formation et du développement de la bicyclette en général.

Tandis que l'usage du vélo progresse dans les centres urbains, qu'il fait l'objet de nombreuses publications sur ses bienfaits, notamment pour la santé, et qu'il apparaît comme un moyen intelligent de se déplacer en ville et un remède pertinent contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, n'y a-t-il pas comme un non sens, dans le pays du Tour de France et de « la petite reine », d'abandonner la formation des jeunes à la réparation des cycles (mais également des scooters et des mobylettes) ?

L'arrêt de cette formation artisanale ne permet plus aux jeunes apprentis d'acquérir des qualifications professionnelles dans ce domaine et constitue une menace de disparition pour la profession de vendeur et de réparateur de cycles qui représente une activité de commerce et d'artisan de proximité. La réparation et la vente des deux roues, cycles et cyclomoteurs constituent un métier global. Supprimer cette formation par alternance reconnue par des diplômes de l'Education Nationale constitue une atteinte grave à cette profession. Faute de commerces existants, il faudra bientôt posséder nécessairement une voiture pour aller s'acheter ou réparer un vélo dans de grands groupes de distribution qui seuls auront les moyens de former du personnel qualifié.

La Région vient de signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat destiné à promouvoir l'apprentissage des métiers, aussi nous vous alertons afin que vous puissiez user de votre pouvoir en la matière pour rétablir cette formation traditionnelle.

Alors que la Région se lance dans un Plan climat, il apparaît en effet primordial de promouvoir les circulations douces, et par conséquent l'ensemble de cette filière métier.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour qu'une réunion soit organisée dans les plus brefs délais afin que, dès la rentrée de l'année scolaire 2007/2008, la formation de réparateur de cycles soit à nouveau dispensée dans les CFA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Gérard CHAUSSET
Vice Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux
Adjoint au Maire de Mérignac



➤ **05/01/2007 – Courrier de M. Gérard CHAUSSET à M. Gilles DE ROBIEN, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**



GROUPE DES VERTS

Bordeaux, le 5 janvier 2007

Monsieur Gilles DE ROBIEN

Ministre de l'Education Nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

Objet: Formation des apprentis réparateurs de cycles

Monsieur le Ministre,

Alerté par des professionnels du cycle, je viens, Monsieur le Ministre, vous interpellier sur la dégradation, pour ne pas dire la disparition, de la formation professionnelle de réparateur de cycles et cyclomoteurs.

En effet, cette formation, dispensée de longue date aux apprentis dans les CFA, notamment dans celui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde, n'est plus inscrite au programme depuis deux ans, ceci au profit de la formation de réparateur de motos 4 temps.

Le CFA de la Chambre de Métiers, 35 Bd Albert 1er à BORDEAUX, a d'ailleurs confirmé cette information dans la réponse, transparente et sans ambiguïté, qu'elle a apportée le 11 décembre dernier à l'entreprise « Eco-cycles » qui l'avait alertée (cf. courriers ci-joints).

D'après la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Gironde, cette situation serait le fait d'un changement de programme de l'Education Nationale, les référentiels des formations proposées

étant désormais axés sur les motos 4 temps au détriment du cycle. Cette modification des programmes d'enseignement résulte probablement d'un lobbying qui s'opère au détriment de la formation et du développement de la bicyclette en général.

Tandis que l'usage du vélo progresse dans les centres urbains, qu'il fait l'objet de nombreuses publications sur ses bienfaits, notamment pour la santé, et qu'il apparaît comme un moyen intelligent de se déplacer en ville et un remède pertinent contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, n'y a-t-il pas comme un non sens, dans le pays du Tour de France et de « la petite reine », d'abandonner la formation des jeunes à la réparation des cycles (mais également des scooters et des mobylettes) ?

L'arrêt de cette formation artisanale ne permet plus aux jeunes apprentis d'acquérir des qualifications professionnelles dans ce domaine et constitue une menace de disparition pour la profession de vendeur et de réparateur de cycles qui représente une activité de commerce et d'artisan de proximité. La réparation et la vente des deux roues, cycles et cyclomoteurs constituent un métier global. Supprimer la formation par alternance reconnue par des diplômes de l'Education Nationale constitue une atteinte grave à cette profession. Faute de commerces existants, il faudra bientôt posséder nécessairement une voiture pour aller s'acheter ou réparer un vélo dans de grands groupes de distribution qui seuls auront les moyens de former du personnel qualifié.

Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour réunir rapidement les partenaires de ces professions afin que, dès la rentrée de l'année scolaire 2007/2008, la formation de réparateur de cycles soit de nouveau introduite dans les référentiels des formations proposées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Gérard CHAUSSET
Vice Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux
Adjoint au Maire de Mérignac



➤ **CONTACTS**

- **Ecocycles**
36 avenue Aristide Briand
33 700 MERIGNAC
05.56.96.07.50/06.61.65.79.79
- **Eco Vélo**
M. Lefebvre
282 ter avenue Jean Guiton
17 000 LA ROCHELLE
05.46.00.90.00/06.18.94.71.24
- **Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Gironde**
46 rue du Général de Larminat
33 000 Bordeaux
05.56.99.91.00
- **Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du
Motocycle (FNCRM)**
Bât Aravis
44 rue Salengro
94126 Fontenay-sous-Bois
01.41.95.10.00